

SEANCE N° 6/2017 DU 13 OCTOBRE 2017

Début: 14.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
STURM Richard, Échevin
PIRROTTE Frank, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHOLLER Guy, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
REUTER Fred, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

B I G K

JEANPAUL Jeannot, Echevin
ROBINET René, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Séance à huis clos : Personnel communal.
- 2) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 3) Tableau collectif de modifications budgétaires - budget ordinaire 2017.
- 4) Approbation de la convention collective des salariés des communes du sud signée en date du 6 septembre 2017.
- 5) Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Maisons Relais - Personnel communal : Création d'un poste d'éducateur diplômé (m/f) de 30 heures par semaine pour les besoins des structures d'accueil de la commune de Käerjeng.
- 6) Personnel communal : Engagement du personnel socio-éducatif et administratif pour les besoins des structures d'accueil – décision de principe.
- 7) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Hautcharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « Rue de Schouweiler », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société S.N.H.B.M. – Approbation de la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la S.N.H.B.M.
- 8) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Hautcharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « rue de l'Église – rue de la Gare » introduit par E-cone S.à r.l. – L-7502 Mersch, pour le compte de la commune de Käerjeng – Approbation provisoire.
- 9) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Hautcharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « rue du X Septembre » introduit par Espace et Paysages S.A. – L-4361 Esch-sur-Alzette, pour le compte de Youbuild de Steinsel – Approbation provisoire.

- 10) Enseignement fondamental - Approbation des modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2017/2018.
- 11) Domaine public communal – Déclassement de deux parcelles, sises à Clemency, lieu-dit « rue de l'École », section CA de Clemency, d'une contenance de 37 centiares.
- 12) Contrat de fermage conclu entre le collège des bourgmestre et les héritiers Ferber, demeurant à Bascharage, concernant un terrain avec le numéro cadastral 188/6969 à Bascharage, au lieu-dit « rue de la Résistance ».
- 13) Contrat de fermage conclu entre le collège des bourgmestre et les époux Haler-Bosseler, demeurant à L-4920 Bascharage, 39, rue de l'Eau, concernant un terrain devant la maison au 41, rue de l'Eau à Bascharage.
- 14) Fermage des propriétés non bâties - Approbation d'une convention de concession de droit de passage conclue entre notre collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Lemmer Marco, Linger.
- 15) Convention avec la société coopérative TM EnerCoop -TRANSITION MINETT COOPERATIVE ENERGETIQUE en vue de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie alternatives.
- 16) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 17) Questions et réponses.

Point 1) Séance à huis clos : Personnel communal.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je renonce aujourd'hui à une analyse des résultats des élections communales du 8 octobre dernier, je voudrai y revenir lors de la prochaine séance du nouveau conseil communal.

Je me limite donc à vous présenter le décompte de l'exposition « Lëtzebuerg an den Éischten Weltkrich », ayant eu lieu du 25 mai au 25 juin 2017. Les dépenses se chiffrent à 434.268,58 €. Le Ministère de la Culture nous a accordé un soutien financier de 100.000 € et nous venons d'introduire la demande respective. Les recettes résultant du sponsoring s'élèvent à 85.000 €, celles du partenariat à 15.000 €. Tout au long de l'exposition, nous avons su réaliser une recette de 50.657,15 €. La participation propre de la commune de Käerjeng se limite en tout à 183.611,43 €. L'exposition comptait quelque 13.500 visiteurs et 47 visites guidées. 78 bénévoles avec 1.650 heures de présence ont contribué au succès extraordinaire de cette exposition.

Point 3) Tableau collectif de modifications budgétaires - budget ordinaire 2017.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le tableau des modifications budgétaires au service ordinaire est très court. S'il n'y pas de question à ce sujet, je propose de passer au vote.

Approbaton unanime.

Point 4) Approbation de la convention collective des salariés des communes du sud, signée en date du 6 septembre 2017.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La convention collective des salariés des communes du sud a été signée le 6 septembre dernier par les 18 communes membres et les syndicats OGB-L et LCGB. Comptent parmi les nouveautés, l'augmentation du point indiciaire de 1,5 % à partir du 1^{er} janvier 2018, le paiement d'une prime unique de 1 % du salaire annuel brut, l'introduction d'un congé social de 24 heures par trimestre, l'augmentation de l'allocation familiale à 27 points, respectivement à 29 points après l'entrée en vigueur de la disposition dans le secteur public, le renouvellement et la simplification des différentes carrières, ainsi que l'introduction de 4 points supplémentaire en fin de carrière, la prise en compte intégrale des périodes d'emploi antérieures, un mécanisme spécial pour l'engagement de chômeurs de longue durée et finalement, une édition intégrale en langue française de la nouvelle convention. Ainsi, toutes les dispositions de l'accord salarial du secteur public sont reprises dans la convention salariale des communes du sud.

Approbaton unanime.

Point 5) Budget ordinaire 3/242/621000/99001 – Maisons Relais - Personnel communal : Création d'un poste d'éducateur diplômé (m/f) de 30 heures par semaine pour les besoins des structures d'accueil de la commune de Käerjeng.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : dans un avenir proche, une personne de la carrière de l'aide-éducateur prendra sa retraite. Dans le but de répondre aux exigences du ministère compétent, nous souhaitons augmenter l'effectif en personnel qualifié, en remplaçant le poste de l'aide-éducateur par un poste d'éducateur diplômé.

Approbation unanime.

Point 6) Personnel communal : Engagement du personnel socio-éducatif et administratif pour les besoins des structures d'accueil – décision de principe.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : avec l'entrée en vigueur de la loi dite « Omnibus » le pouvoir de nomination pour les salariés anciens employés privés ne revient plus au conseil communal, mais au collège des bourgmestre et échevins qui, sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur, est dorénavant chargé de l'engagement de tous les salariés communaux à tâches manuelles et à tâches intellectuelles (anciens ouvriers et anciens employés privés). Afin d'éviter toute confusion en ce qui concerne les agents des carrières de l'aide-éducateur, de l'éducateur diplômé et de l'éducateur gradué, ainsi que les agents des carrières administratives, occupés actuellement dans les structures d'accueil de la commune, engagés sous le statut du salarié suivant la Convention Collective de Travail du Secteur d'Aide et de Soins et du Secteur Social (CCT-SAS), nous souhaitons à préciser que ce personnel continue à être payé suivant la Convention Collective de Travail du Secteur d'Aide et de Soins et du Secteur Social (CCT-SAS).

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : nous sommes tout à fait d'accord avec le principe. La création de poste est toujours de la compétence du conseil communal. Je prie simplement le collège des bourgmestre et échevins à nous présenter, dans des espaces réguliers, une liste du personnel engagé avec leur poste respectif.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je suis tout à fait d'accord avec votre proposition. Nous allons vous présenter une liste actualisée du personnel lors de la première séance de chaque semestre.

Approbation unanime.

Point 7) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Hautcharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « Rue de Schouweiler », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société S.N.H.B.M. – Approbation de la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la S.N.H.B.M.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): cette convention figurait déjà à l'ordre du jour de la dernière séance du conseil communal. Entretemps, une erreur de texte a été rectifiée, ainsi qu'une ajoute précisant qu'une des maisons de rapport sera réservée exclusivement à la location. La convention a été signée le 8 septembre dernier et la présentation publique du projet a eu lieu dernièrement au « Käerjenger Treff ».

Approbation unanime.

Point 8) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Hautcharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « rue de l'Église – rue de la Gare » introduit par E-cone S.à r.l. – L-7502 Mersch, pour le compte de la commune de Käerjeng – Approbation provisoire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Madame Carole Juttel, architecte de la Commune, vous présente le projet dans ses détails.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : depuis la « Rue de la Gare » une voie sans issue mène dans une nouvelle cité comprenant un maximum de 51 unités de logement, réparties sur deux maisons de rapport (16 logements) et 33 à 35 maisons unifamiliales. La future cité sera accessible par plusieurs liaisons piétonnières.

Le projet est entré en procédure le 26 mai 2017 et l'avis ministériel nous est parvenu le 3 juillet. Deux réclamations ont pu être aplanies à la suite de divers entretiens avec le lotisseur.

Dans son avis, le ministère n'était pas d'accord avec le coefficient du sol (COS), qui dépassait légèrement la limite fixée par le plan d'aménagement général, 0,4001 au lieu de 0,4. Afin de demeurer conforme aux valeurs définies par le PAG, il est proposé de réduire l'implantation maximale des constructions de 1,00 m² pour chaque lot.

D'autre part, la cellule d'évaluation préconise l'aménagement d'une rue sans trottoir, limitée à 20 km/h, réservée au jeu d'enfants. L'Administration Communale de Käerjeng, selon ses connaissances de l'époque, avait cependant conclu que les zones 30 porteraient la dénomination « zone résidentielle ». Or, il est établi pour l'ensemble du territoire communal que chaque voirie nouvellement conçue, de surcroît dans le cadre d'un nouveau quartier d'habitation, devra comporter un trottoir de chaque côté. Il s'agit d'un choix réalisé par les instances décideuses de l'Administration communale à seules fins d'assurer le déplacement sécurisé des piétons. Il en résulte donc que le projet ne sera pas modifié concernant la typologie des voiries.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : comme la Commune a déjà connu un problème d'accès au centre polyvalent lors du déplacement d'un piano, il serait judicieux de se réserver un accès par l'arrière du bâtiment.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : un chemin piétonnier mène à la sortie de secours du centre polyvalent. Même s'il n'est pas prévu d'y accéder en voiture, une camionnette y pourrait circuler en cas de besoin.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : vu le nombre d'unités de logement, deux maisons devraient être vendues selon les critères du Fonds de Logement. D'après notre règlement des bâtisses, le recul des maisons par rapport à la chaussée est fixé à 6 mètres, alors que certaines constructions ne répondent pas à cette disposition.

Est-ce que les futures maisons devraient être équipées d'une fosse septique ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : une nouvelle canalisation sera aménagée pour ce lotissement, les nouvelles constructions ne doivent pas être équipées de fosses septiques. Uniquement les sous-sols devront être construits en cuve étanche dans le cas où ils dépassent le niveau de la canalisation.

En ce qui concerne les critères sociaux, 10 % de la surface doivent répondre à ces dispositions. En conséquence, 8 unités de logement y seront réservées et ne dépasseront pas le maximum de 140 m² de surface habitable.

Le recul des maisons par rapport à la chaussée est fixé, d'après notre règlement des bâtisses, entre 3 et 4 mètres, uniquement le recul devant les garages est de 6 mètres.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : est-ce que le projet prévoit également une aire de jeux ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : un espace de terrain y est prévu, il reste cependant à évaluer si une aire de jeux s'y impose réellement, puisque la Commune aménage un grand parc avec aires de jeux à quelque pas, en plein centre de la localité de Hautcharage. Il est cependant fort probable que la Commune y installera quelques manèges pour les enfants du quartier.

Je profite également de l'occasion pour vous informer qu'entretiens 17 de nos 22 aires de jeux disposent du label « Sëcher Spillplazen ». Les restants suivront d'ici jusqu'à la fin de l'année.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : il serait cependant approprié d'aménager une aire de jeux dans un nouveau quartier de 51 unités de logement.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : dans les prochains mois, nous allons créer un « service des parcs », afin de garantir un entretien régulier de toutes nos aires de récréation. Un engagement supplémentaire de personnel est donc incontournable.

Approbaton unanime.

Point 9) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Hautcharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « rue du X Septembre » introduit par Espace et Paysages S.A. – L-4361 Esch-sur-Alzette, pour le compte de Youbuild de Steinsel – Approbation provisoire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : ce projet vous est également présenté par notre architecte Madame Carole Juttel.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : le projet prévoit la construction de 15 maisons unifamiliales. Le dossier est entré en procédure le 15 mai 2017. Aucune réclamation n'a été introduite.

L'avis ministériel du 3 juillet dernier arrête constate que *le coefficient de scellement de sol (CSS) qui est limité 0,6, est légèrement dépassé (0,600037)*. Il s'agit d'un dépassement de 0,23 m². Afin de respecter le CSS, la surface scellée maximale autorisée a été diminuée : la surface scellée maximale autorisée du lot 01 a été adaptée de 277,13 m² à 275 m². Le ministère préconise également l'aménagement d'une rue sans trottoir. La Commune opte par contre pour l'aménagement d'une rue de desserte avec la mise en place d'un trottoir. Un espace est prévu pour l'aménagement d'une aire de jeux.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : vu les dimensions importantes du bassin de rétention, nous aurions la possibilité d'y créer une zone récréative.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : en effet, l'endroit serait idéal pour y installer quelques bancs, afin que les habitants puissent s'y reposer.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : aura-t-il un accès par la « Rue du X Septembre » ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : l'unique accès au nouveau lotissement se fera par la « Rue Nicolas Roth » au croisement avec la « Rue Emile Mouschand ». Trois maisons se construiront également le long de la « Rue Nicolas Roth ».

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : l'accès me semble assez sinueux.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : l'accès a été défini suivant les critères de l'Administration des Ponts & Chaussées.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : est-ce que des arbres doivent être abattus et compensés en conséquence ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : ces dispositions ne relèvent pas de la compétence communale, mais bien du Ministère de l'Environnement, qui fixe les critères et veille à leur transposition.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : est-ce qu'une liaison piétonnière se fera avec la partie supérieure de la « Rue Nicolas Roth » ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : non, le futur lotissement longe des terrains privés à cet endroit, d'autre part, le dénivellement est trop important.

Approbation unanime.

Point 10) Enseignement fondamental - Approbation des modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2017/2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : avant les vacances scolaires, le conseil communal s'est déjà amplement penché sur l'organisation scolaire. Le présent document reflète la situation actuelle, en vigueur depuis la rentrée scolaire du 15 septembre.

Approbation unanime.

Point 11) Domaine public communal – Déclassement de deux parcelles, sises à Clemency, lieu-dit « rue de l'École », section CA de Clemency, d'une contenance de 37 centiares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : un projet de construction est prévu à cet endroit. Le collège des bourgmestre et échevins propose de procéder au déclassement, du domaine public dans le domaine privé de la commune, des deux parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Käerjeng, section CA de Clemency, lieu-dit « rue de l'École » sous les numéros 346/3819 et 346/3820 d'une contenance totale de 37 centiares.

Approbation unanime.

Point 12) Contrat de fermage conclu entre le collège des bourgmestre et les héritiers Ferber, demeurant à Bascharage, concernant un terrain avec le numéro cadastral 188/6969 à Bascharage, au lieu-dit « rue de la Résistance ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : une petite partie de terrain du parking du magasin d'alimentation situé dans la « Rue de la Résistance » appartient à la Commune. Afin de clarifier la situation, nous proposons de louer ladite parcelle aux conjoints Ferber moyennant une redevance annuelle de 5,40 €.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : pourquoi ne procédons-nous pas à une vente de terrain ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le collège des bourgmestre et échevins est d'avis à ne pas vendre des terrains communaux longeant la voirie de l'État. Il se peut qu'un jour le tracé doive être modifié pour une raison quelconque.

Approbation unanime.

Point 13) Contrat de fermage conclu entre le collège des bourgmestre et les époux Haler-Bosseler, demeurant à L-4920 Bascharage, 39, rue de l'Eau, concernant un terrain devant la maison n° 41, rue de l'Eau à Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : dans ce même cas, les époux Haler-Bosseler étaient intéressés à l'acquisition du terrain communal devant leur propriété. Comme nous ne savons pas, à l'heure actuelle, le développement futur de ce quartier, nous avons opté pour une mise en location du terrain. Les époux paient une redevance annuelle de 10,50 € pour une parcelle de 70 centiares.

Approbation unanime.

Point 14) Fermage des propriétés non bâties - Approbation d'une convention de concession de droit de passage conclue entre notre collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Lemmer Marco, Linger.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : contre paiement d'une redevance annuelle de 1 €, la Commune concède à Monsieur Marco Lemmer un droit de passage pour accéder à sa propriété.

Approbation unanime.

Point 15) Convention avec la société coopérative TM EnerCoop -TRANSITION MINETT COOPERATIVE ENERGETIQUE en vue de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie alternatives.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : les détails de la convention signée entre le collège des bourgmestre et échevins et la société TM EnerCoop vous sont présentés par son président, Monsieur Albert Kalmes.

Monsieur Albert KALMES (TM EnerCoop) : la coopérative TM EnerCoop, fondée en 2013, s'est fixée comme but à produire des énergies renouvelables. Chacun peut devenir membre de la coopérative sous condition d'acquérir des parts. À l'heure actuelle, TM EnerCoop compte 165 membres et exploite 4 installations photovoltaïques en coopération avec des acteurs du secteur public.

Dans le présent cas, la commune de Käerjeng met à disposition la toiture du hall sportif « Um Dribbel », une surface de quelque 1.400 m², moyennant un loyer annuel de 100 €. L'installation photovoltaïque projetée se compose de panneaux solaires d'une surface totale de 1.000 m² et produira environ 84.500KW/h par année. La durée du contrat est fixée à 20 ans.

À l'expiration de la convention, TM EnerCoop cède sans indemnité à la Commune l'installation photovoltaïque, les onduleurs, les transformations, embellissements et en général tous travaux exécutés.

La coopérative s'engage à contracter pour toute la durée de la présente convention, auprès d'une compagnie d'assurances agréée au Luxembourg, une assurance contre tous les risques pouvant être causés par l'exploitation de la centrale photovoltaïque aux lieux et surfaces mis à sa disposition par la Commune.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : dans l'hypothèse où l'installation ne serait plus fonctionnelle en fin de convention, la Commune devra encore supporter les frais de recyclage.

Monsieur Albert KALMES (TM EnerCoop) : les installations de la dernière génération ont une durée de vie d'une quarantaine d'années. D'autre part, ces installations comprennent des matériaux précieux, de sorte que les frais de recyclage seraient quasiment nuls.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : la commune de Käerjeng s'est engagée dans le cadre de l'Alliance pour le Climat et du Pacte Climat à réduire ses propres besoins en énergie et d'investir dans les énergies renouvelables. En outre, nous voulons offrir la possibilité à nos citoyens d'investir dans une installation photovoltaïque, sachant que pas forcément un chacun dispose individuellement de l'espace nécessaire pour sa propre installation photovoltaïque.

Monsieur Albert KALMES (TM EnerCoop) : je peux vous informer qu'à l'heure actuelle, notre coopérative paye un dividende de 2 € par part de 100 €. L'énergie est un besoin essentiel et nous devrions tout faire pour produire nos propres énergies renouvelables, afin de ne pas alourdir inutilement les prix de consommation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je suis d'avis qu'il s'agit d'un projet innovant et je remercie Monsieur Albert Kalmes pour la présentation exhaustive.

Approbaton unanime.

Point 16) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il incombe au conseil communal de confirmer cinq règlements temporaires de circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbaton unanime.

Point 17) Questions et réponses.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : en ce qui concerne les bancs publics, installés dans notre Commune, je vous rends attentif au fait que leur fixation au sol n'est pas optimale d'un point de vue sécurité. Les vis se laissent facilement enlevées, favorisant ainsi leur vol. Je suggère de sécuriser les fixations par des points de soudure.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je communique votre suggestion à notre service technique.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : avez-vous des nouvelles au sujet du nouveau gérant concernant le café « Kéinziger Gare » ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : la remise des clefs est fixée au 30 octobre. Je suppose que la nouvelle gérante devrait rouvrir dans le mois qui suit.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : j'aime vous faire une proposition constructive. Beaucoup de citoyens de Clemency regrettent de ne plus disposer de « bancomat », également un élément essentiel pour le commerce local.

Nous nous sommes donc permis de contacter la direction de « LA POST ». Des responsables étaient sur place, mais ont cependant dû constater que le local actuel est trop petit et la sécurité ne serait pas garantie. La direction serait cependant disposée à mettre en place un tel dispositif au cas où la Commune lui proposerait un lieu approprié.

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : d'antan et dans ma fonction de bourgmestre de l'ancienne commune de Clemency, au moment où la Banque et Caisse d'Épargne a fermé la filiale à Clemency, celle-ci nous avait proposé d'acquérir le bâtiment pour laisser en place le « Bancomat ». Cette idée a cependant dû être abolie par le fait qu'une location s'avérait impossible d'un point de vue sécurité. L'idée du local de « LA POST » a également échoué en raison de l'argumentation précitée.

Même si la thématique du « Bancomat » a créé de la polémique lors de la dernière campagne électorale, on ne peut pas nous reprocher d'avoir été indifférents à ce sujet.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je constate que « LA POST » montre un intérêt pour la mise en place d' « Bancomat ». Nous allons nous occuper de l'affaire.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : il s'est récemment créé une nouvelle association, dénommée « Käerjenger Bouwen ». Y a-t-il une possibilité pour les faire participer avec un stand au prochain marché de Noël ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : évidemment la nouvelle association doit d'abord déposer officiellement ses statuts à la Commune. Par la suite, nous devons nous concerter avec le responsable de l'organisation du marché de Noël pour sonder les possibilités. Comme

il s'agit d'une demande de dernière minute, je ne saurais vous garantir une réponse affirmative pour cette année.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : en fin de la séance d'aujourd'hui, je voudrai remercier les membres sortants du conseil communal pour leur dévouement dans l'intérêt de nos citoyens.

Monsieur Jeannot Jeanpaul s'est engagé durant 18 années dans la politique communale, dont 12 années dans les fonctions d'échevin et de bourgmestre dans l'ancienne commune de Clemency. Durant les dernières 6 années, il occupait la fonction d'échevin de la nouvelle commune de Käerjeng.

Monsieur René Robinet a été nommé en 2011 conseiller communal dans l'ancienne commune de Clemency et occupait la même fonction pendant les dernières 6 années dans la commune de Käerjeng.

Monsieur Fred Reuter était engagé politiquement durant 30 années depuis qu'il occupait le poste d'échevin en 1982 dans la commune de Clemency. Il exerçait la fonction de bourgmestre de 1991 à 1996.

Conseiller René ROBINET (BIGK) : au nom du BIGK, je remercie les représentants de tous les partis pour la bonne collaboration durant les dernières 6 années. Avec les aides financières résultant de la fusion, notre Commune a su réaliser des investissements impressionnants dans l'intérêt de nos administrés. Le BIGK quitte la scène politique avec fierté, mais continue à suivre de près l'évolution de la commune de Käerjeng.

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : je suis fier d'avoir fait partie de ce conseil. La commune de Käerjeng met tout en œuvre pour que nos enfants disposent d'installations scolaires adaptées et pour que nos sportifs puissent continuer leurs activités dans des conditions appropriées. Ceci vaut également pour les domaines sociaux et culturels. Notre commune villageoise évolue lentement, mais continuellement en direction d'une petite ville. Grâce aux projets de logements et à la construction d'un centre pour personnes âgées, notre population ne cesse d'accroître.

Je suis également fier de la réussite de la fusion des communes de Bascharage et de Clemency et permettez-moi de souligner que les responsables politiques de Bascharage, Jean Christophe, Sylvie Gerten-Muller, Léon Lentz, ainsi que Richard Sturm et surtout Michel Wolter, qui y ont ouvert la voie. Du côté de Clemency, le BIGK a assuré que les terrains nécessaires Beck et Meyer ont pu être acquis pour réaliser le nouveau réaménagement du centre de la localité de Clemency avec son complexe scolaire (Maison Relais – Précoce – Préscolaire), parking et parc, ainsi que la construction future d'une salle des fêtes.

Je remercie tous les membres du conseil communal et le personnel de la Commune, du service forestier et de la police pour la bonne collaboration. Un remerciement tout particulier est dû aux citoyens pour la confiance qu'ils m'ont témoignée durant mon mandat.

Conseiller Fred REUTER (LSAP) : les dernières 30 années sont marquées par d'agréables moments, une période pendant laquelle je me suis toujours engagé dans l'intérêt de la communauté. J'ai connu des victoires et des défaites. De mon point de vue, il est important qu'on se respecte, même si on défend des opinions divergentes. Je remercie tous les

membres du conseil communal pour la bonne collaboration et leur souhaite une collaboration fructueuse dans l'intérêt des citoyens.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : au nom de mon parti, je remercie les Messieurs Jeannot Jeanpaul, René Robinet et Fred Reuter pour leur dévouement dans l'intérêt de la réussite de fusion des anciennes communes de Bascharage et de Clemency. Surtout, Monsieur Jeanpaul a su apporter une valeur ajoutée au collège des bourgmestre et échevins par son savoir et des connaissances historiques sur les localités de Clemency et de Fingig. Nous serions ravis de pouvoir recourir dans le futur à ces connaissances. En outre, je remercie Monsieur Jeanpaul d'avoir souvent servi de médiateur entre la Commune et les Ponts & Chaussées et pour la conservation de ses anciennes coutumes.

Fin de la séance : 15.45 heures